

**Direction : Direction Vie des Quartiers**

**Contrat de Ville**

**REF : CDV2005004**

**Signataire : SM**

**OBJET :Signature de la convention avec la caisse des écoles d'Aubervilliers concernant le projet "scolarisation des enfants non francophones vivant en bidonville et déscolarisés" et acceptation du financement par le dispositif de réussite éducative**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 (Titre III-chapitre 128, programme 15 et 16) relative à la mise en place des dispositifs de réussite éducative,

Vu la convention passée entre la ville et la caisse des écoles relative à la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative autorisée par délibération du conseil municipal en date du 29 septembre 2005 .

Vu la convention concernant le projet : «Action de scolarisation d'enfants vivant en bidonville »

Vu le budget,

A la majorité des membres du conseil, M. FRANCOIS ayant voté contre, M. HAFIDI n'ayant pas pris part au vote,

**DELIBERE :**

**Article 1** : signe la convention avec la caisse des écoles concernant le financement du projet : « Action de scolarisation d'enfants vivant en bidonville» pour un montant de : 11. 000 euros.

**Article 2** :La recette sera imputée au budget de l'exercice en cours (304-70 874)

le Maire